

Bourg-en-Bresse,
Le **03 AVR. 2025**

M. André TONNELIER
Maire de Journans
MAIRIE
79, rue du Moulin
01250 JOURNANS

Affaire suivie par : Thierry VUARAND
Direction aménagement, projet de territoire et foncier
04 74 24 19 21

Objet : Modification du plan local d'urbanisme

Monsieur le Maire, *André*,

Vous avez notifié à Grand Bourg Agglomération le projet de modification du plan local d'urbanisme (PLU) conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme.

Le projet de modification du PLU porte sur :

- Un toilettage du règlement qui n'apporte pas d'évolutions notables aux possibilités de constructions ;
- L'instauration de dispositifs de protection du patrimoine architectural et naturel ;
- La détermination de deux orientations d'aménagement et de programmation concernant des secteurs classés en zone U, pour intégrer les préconisations de l'étude urbaine réalisée par le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) sur le centre-village.

Ces modifications apportées au document d'urbanisme sont compatibles avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale. Grand Bourg Agglomération émet un avis favorable sur ce projet de modification du PLU.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Amitiés

Le Vice-Président,

[Signature]
Guillaume FAUVET

Délégué à la stratégie
territoriale et au foncier